

Marc OUIMET

CRIMINOLOGUE, ÉCOLE DE CRIMINOLOGIE,  
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

(2001)

# “Réflexions sur la baisse de la criminalité au Québec”

**Conférence d'ouverture au XXXe congrès  
de la Société de criminologie du Québec  
le 23 mai 2001**

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,  
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: [jean-marie\\_tremblay@uqac.ca](mailto:jean-marie_tremblay@uqac.ca)

Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque  
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Marc OUIMET

“**Réflexions sur la baisse de la criminalité au Québec**”.

Conférence d’ouverture au XXXe congrès de la Société de criminologie du Québec. Montréal : Université de Montréal, École de criminologie, le 23 mai 2001, 10 pp. [Version finale]

M Marc Ouimet, criminologue, nous a accordé le 11 septembre 2006 son autorisation de diffuser électroniquement cet article.



Courriel : [marc.ouimet@umontreal.ca](mailto:marc.ouimet@umontreal.ca) ou [ouimetm@ere.umontreal.ca](mailto:ouimetm@ere.umontreal.ca)

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les citations : Times New Roman, 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2004 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE (US letter), 8.5” x 11”)

Édition numérique réalisée le 22 novembre 2006 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



Marc Ouimet (2001)

“Réflexions sur la baisse de la criminalité  
au Québec.”

**Réflexions sur la baisse de  
la criminalité au Québec**

Conférence d'ouverture au  
**XXXe congrès de la Société de criminologie  
du Québec**

Version finale  
Par  
Marc Ouimet, Ph.D.  
Professeur  
École de criminologie  
Université de Montréal  
Le 23 mai 2001

Conférence d'ouverture au XXXe congrès de la Société de criminologie du Québec. Montréal : Université de Montréal, École de criminologie, le 23 mai 2001, 10 pp. [Version finale]

# Table des matières

## [Introduction](#)

[Les tendances à long terme de la criminalité au Canada](#)

[Les tendances à moyen et court terme](#)

[Comparaison dans le temps et l'espace](#)

[Les explications de la baisse](#)

## [Références bibliographiques](#)

[Figure 1.](#) Évolution du taux d'homicide au Canada et aux États-Unis de 1901 à 1999

[Figure 2.](#) L'évolution d'une sélection de crimes au Québec de 1962 à 2000 Homicide (taux/100,000)

[Tableau 1.](#) Taux de criminalité pour différents endroits en 1991 et 1999

Marc OUIMET

**“Réflexions sur la baisse de la criminalité au Québec”.**

Conférence d’ouverture au XXXe congrès de la Société de criminologie du Québec. Montréal : Université de Montréal, École de criminologie, le 23 mai 2001, 10 pp. [Version finale]

## Introduction

[Retour à la table des matières](#)

La plupart d’entre nous avons étudié la criminologie dans le contexte de la hausse de la criminalité. Il faut dire que pendant trente ans, chaque année amenait sa petite hausse. La chose en était banale. Les explications étaient fort variées; certains voyaient dans l’augmentation des nombres une amélioration de notre capacité à détecter et enregistrer officiellement les crimes, d’autres croyant en une hausse réelle de la criminalité recouraient à diverses explications pour en rendre compte. Tout y passait : la pauvreté et les inégalités sociales, le divorce et les familles monoparentales, les valeurs, la télévision, la pornographie, la société de consommation, les opportunités criminelles, la drogue, etc.

La hausse ininterrompue de la criminalité de 1960 à 1990 a eu pour effet de déresponsabiliser les différents acteurs du système de justice face aux tendances de la criminalité. On devint sceptique face à l’efficacité du traitement des délinquants, mais aussi à l’efficacité de l’in-

carcération comme moyen de contrôle de la criminalité. Aussi, les organisations policières en vinrent à considérer que l'évolution de la criminalité sur leur territoire était indépendante de leurs actions. Or, soudainement, les taux de criminalité se sont stabilisés au début des années 90 avant d'entreprendre une tendance à la baisse qui perdure toujours. Nous ne commençons maintenant qu'à réaliser la situation, à la diagnostiquer et à l'expliquer.

Ma présentation se déroulera en trois temps. D'abord, je vais présenter les tendances de la criminalité au Québec. Ensuite, je traiterai des explications possibles des tendances récentes. Finalement, je traiterai de la situation actuelle et de ce qu'on peut appeler les nouveaux problèmes criminels.

## Les tendances à long terme de la criminalité au Canada:

[Retour à la table des matières](#)

La question de l'évolution de la criminalité en longue période est utile à la compréhension des tendances plus actuelles. Les dix, vingt ou trente dernières années doivent être comprises comme la continuation de mouvements s'étalant sur de très longues périodes.

Maurice Cusson a comparé l'homicide en Europe au Moyen Age et au 18<sup>ième</sup> siècle à l'homicide d'aujourd'hui (1997). Passant en revue les études disponibles sur le sujet, il indique que le taux d'homicide vers 1600 pouvait se situer aux environs de 15 par 100,000 habitants en France et en Angleterre. L'Américain Gurr (1989) s'est intéressé à l'histoire de la criminalité violente et conclut de ses travaux que la criminalité de violence entre 1830 et 1970 dans les pays occidentaux peut être représentée par une courbe en U. La criminalité était relativement fréquente au 19<sup>ième</sup> siècle et a amorcé une descente pour atteindre son plus bas niveau au milieu de 20<sup>ième</sup> siècle, avant de remonter. La remontée de la criminalité des années 60 aux années 90 peut être interprétée comme un soubresaut dans un processus graduel

de pacification des moeurs et d'une intolérance toujours grandissante face à la violence. Il serait trop long ici d'examiner l'ensemble des facteurs pouvant expliquer cette pacification des moeurs, mais il est relativement certain que ce processus est étroitement lié à l'évolution des valeurs de la population (Elias, 1939).

On sait toutefois beaucoup moins de choses sur les crimes contre la propriété que sur les crimes de sang. Stone (1983) a fait l'hypothèse que la criminalité de sang caractérisait la société traditionnelle et que l'avènement de la société contemporaine a amené une diminution de la violence et une augmentation de la criminalité contre les biens. L'étude de Mcgrath (1989) sur deux villes frontières au Nevada vers 1870 montre que si le taux d'homicide était élevé, rares étaient les vols qualifiés ou même les viols. Lorsqu'on étudie les populations judiciaires d'une autre époque, on se rend compte que la clientèle a bien changé. Que ce soit à Paris au 19<sup>ième</sup> siècle (Chevalier, 1958) ou au Québec en 1840 (Fecteau, 1989), les vagabonds mendiants et aliénés composent une majorité de la population incarcérées.

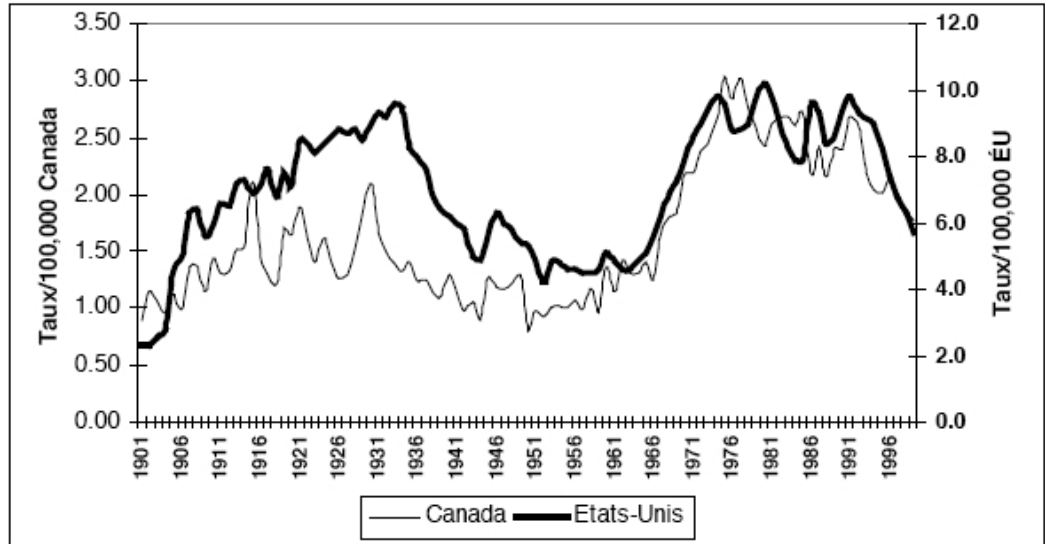
Pour analyser l'évolution de la criminalité en longue période, il faut se fier aux statistiques officielles sur l'homicide. Malgré ses limites, le taux d'homicide renseigne bien sur le niveau général de violence d'une société puisque les meurtres se produisent le plus souvent dans le contexte d'autres crimes (vol qualifié, transactions douteuses, violence conjugale, agression sexuelle...). La figure 1 illustre l'évolution comparative du taux d'homicide au Canada au aux États-Unis de 1901 à 1999. <sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Les données Canadiennes pour 1901-1961 furent extraites de Buckley (1963) et Leacy (1983), et les données 1962-1999 des séries CANSIM de Statistique Canada. Les données américaines proviennent pour 1900-1959 de Archer et Gartner (1984), du Sourcebook of Criminal Justice Statistics pour la période 1960-1992 et du site Web du Bureau of Justice Statistics pour 1993-1999.

**Figure 1:**  
*Évolution du taux d'homicide au Canada et aux États-Unis  
de 1901 à 1999*

[Retour à la table des matières](#)



La figure 1 montre d'abord que le taux d'homicide est de trois ou quatre fois supérieur aux États-Unis qu'au Canada sur l'ensemble de la période. D'ailleurs le ration de 1962 à 1999 est en moyenne de 3,6 et l'équation  $Y(\text{ratio}) = 3,669 - 0,0035(\text{Année})$  est non-significative, ce qui permet de rejeter l'hypothèse de la convergence entre les deux pays émise par Lenton (1989) et correctement rejetée par Hagan (1991). La courbe canadienne montre que le taux d'homicide a augmenté de 1901 à 1910 pour rester stable à jusqu'au début de la Grande Dépression des années 30. Après, presque miraculeusement, le taux d'homicide a baissé pur atteindre un plancher de 1/100,000 habitants durant les années 50. Les années 50 sont, pour certains les années de la « grande noirceur » intellectuelle, mais du point de vue social, c'était plutôt une période phare. L'économie roulait, les gens travaillaient, la famille était solide et les comportements solidement encadrés par la société civile et religieuse. Soudainement, le nombre d'homicides a explosé durant les années 60 pour atteindre un plateau autour de 2,7/100,000 habitants qui dura de 1975 à 1990. Depuis c'est



la débandade. Le taux d'homicide a dégringolé pour se situer maintenant à près de 1,6.

## Les tendances à moyen et court terme

[Retour à la table des matières](#)

Nous possédons des données fiables sur la criminalité que Québec depuis 1962. La figure 2 illustre l'évolution du taux de criminalité pour une sélection d'infractions de 1962 à 2000.

Regardons d'abord plus en détail l'évolution du taux d'homicide pour le Québec de 1962 à 2000. Après la hausse de 1966 à 1975 (sommet de 225 homicides), il y eut une période de stabilité autour de 3/100,000 personnes de 1978 à 1990. Le taux d'homicide se situe depuis 1993 à environ 1,9/100,000 (soit environ 140 homicides). Les dernières années semblent montrer une stabilité du taux. Ce sera toutefois difficile d'aller plus bas puisque 140 homicides c'est très peu pour une population de 7,4 millions.

Le taux de viol est resté relativement stable de 1970 à 1983, soit l'année où la loi a été modifiée (de viol au concept plus large d'agressions sexuelles). Le taux a augmenté durant les années 80, parce que 1) de nouveaux comportements tombaient sous le coup de la loi, 2) plus de victimes dénonçaient leur agresseur et 3) plus d'agressions sexuelles furent commises. Après une pointe vers 1992, le taux a diminué pour maintenant se stabiliser.

Les voies de faits présentent une courbe atypique. Le taux a augmenté. Sans cesse de 1962 à 1991, avec une augmentation rapide durant les années 80. Il est probable que, les valeurs changeant, de plus en plus de victimes de violence physique dénoncèrent leur agresseur durant les années 80, particulièrement dans les cas de violence conjugale. Mais aussi, il est probable que le nombre d'agressions ait augmenté réellement durant les années 80 (âge, divorce, difficultés économiques). Le taux a diminué durant la majeure partie des années 90.

Il appert toutefois que l'année 2000 marque une nouvelle hausse (de l'ordre de 2000 cas). Des analyses spécifiques sont nécessaires pour interpréter cette hausse.

La courbe du vol qualifié montre une évolution proche de celle de l'homicide. Hausse durant les années 60 et 70, plafond en 1981 (Montréal était alors une capitale nord-américaine du vol de banque). Le taux a diminué durant les années 80, connu une hausse momentanée autour de 1991 (récession) et nette diminution par la suite. Une explication est que les coûts du VMA en termes d'années de prison sont tellement élevés que les voleurs ont changé de cible (par exemple, vol de camions de marchandise ou d'entrepôts). Aussi, la diminution de l'argent liquide des caisses et les caméras de surveillance ont rendu la vie dure aux braqueurs.

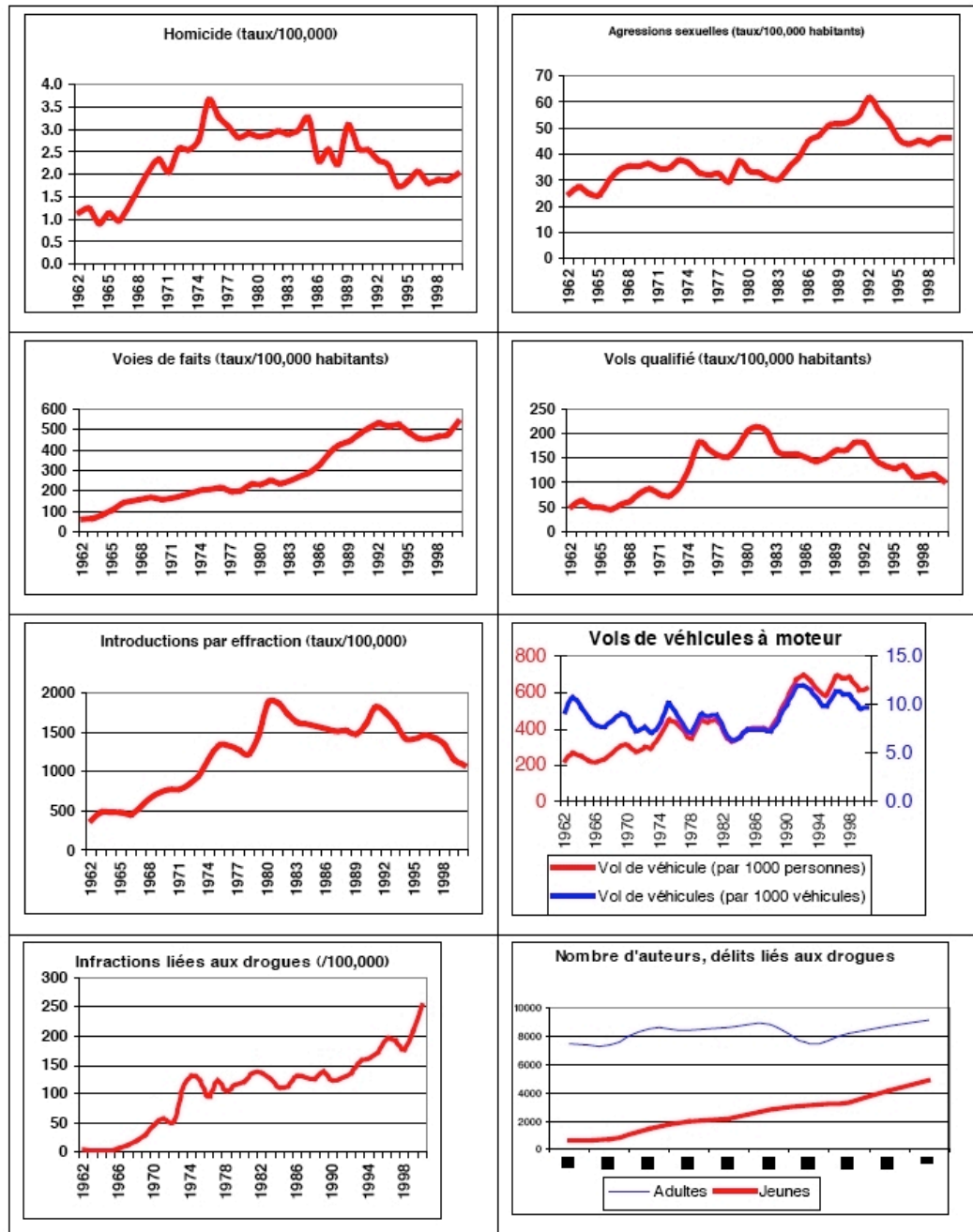
**Figure 2 :**

*L'évolution d'une sélection de crimes au Québec de 1962 à 2000*  
*Homicide (taux/100,000)*

Agressions sexuelles (taux/100,000 habitants)  
Voies de faits (taux/100,000 habitants)  
Vols qualifié (taux/100,000 habitants)  
Introductions par effraction (taux/100,000)  
Vols de véhicules à moteur  
Vol de véhicule (par 1000 personnes)  
Vol de véhicules (par 1000 véhicules)  
Infractions liées aux drogues (/100,000)  
Nombre d'auteurs, délits liés aux drogues

**Figure 2 :**  
*L'évolution d'une sélection de crimes au Québec de 1962 à 2000*  
*Homicide (taux/100,000)*

[Retour à la table des matières](#)



Dans le cas des cambriolages, on retrouve essentiellement la même courbe que pour l'homicide et les vols qualifiés. Ce crime est en chute libre. Pourquoi? Saturation de la demande de certains biens de consommation? Baisse des coûts des biens électroniques (micro-onde à \$79, télé 27 pouces à \$300? Peu de jeunes s'intéressent à ce crime?

Le taux de vols de véhicules est ici présenté par 100,000 personnes en rouge. La courbe rouge montre que de 1962 à 1992, une proportion grandissante de québécois étaient victimes d'un vol de véhicule. Mais le taux de vol par 100,000 personnes ne veut pas dire grand chose puisque le nombre de véhicules a augmenté plus vite que la population. Or, le vrai dénominateur du taux est ici le nombre de véhicules immatriculés, soit la courbe en bleu. La probabilité qu'un véhicule soit volé a diminué de 1963 à 1988, augmenté rapidement de 1988 à 1992 (valeur à neuf et marché revente pièces). Depuis le taux semble vouloir diminuer.

Les infractions liées aux drogues sont en augmentation continue depuis 1962. Il semble même que le rythme d'augmentation ait cru au cours des dernières années. Nous savons tous ici que la statistique d'infractions reliées aux drogues mesure l'activité de la police en ce domaine. A la lumière de l'évolution générale de la criminalité, seuls les infractions liées aux drogues augmentent depuis 10 ans. Comment expliquer qu'en 1990 il y avait 8700 infractions d'enregistrées alors qu'en 2000 c'était 18,600? Il n'y a pas à ce que l'on sache d'épidémie de consommation? Il est aussi étonnant de voir, comme le souligne Jean-Paul Brodeur dans sa conférence, que l'évolution du nombre de suspects montre une augmentation surtout chez les jeunes (moins de 18 ans). Il m'apparaît donc nécessaire d'investiguer davantage la question.

## Comparaison dans le temps et l'espace

[Retour à la table des matières](#)

Dans l'ensemble, la criminalité a nettement baissé au Québec durant les années 90. Examinons maintenant les tendances pour une variété de crimes en comparant le Québec, l'Ontario, le Canada et les États-Unis. Le tableau 1 indique le taux de criminalité pour six infractions spécifiques à différents endroits.

Le tableau 1 montre d'abord que le taux d'homicide a, entre 1991 et 1999, diminué de 35% au Québec, de 46% en Ontario, de 43% au Canada et de 42% aux États-Unis. Pour les autres crimes, les baisses se situent au Québec entre 16% et 40%, tendances semblables ailleurs sauf en ce qui concerne les vols de véhicules à moteur (qui ont probablement baissé sur la base de 1000 véhicules immatriculés).

Le constat que l'on doit émettre est le suivant. La criminalité, sous la plupart de ses formes, a diminué de manière importante durant les années 90 au Québec, mais aussi en Ontario, au Canada et aux États-Unis. La baisse est donc généralisée.

Chose étonnante, peu de gens savent que la criminalité baisse. À chaque année, dans mes cours de criminologie je sonde les étudiants sur ce point et je réalise que la majorité de ceux-ci croient que la criminalité et la violence augmentent. Les médias, certains plus que d'autres, entretiennent continuellement la population avec des histoires d'agressions sexuelles, de meurtres ou de torture qui se produisent malheureusement encore trop souvent, mais qui demeurent rares. L'impact psychologique de cette habitude médiatique sur la qualité de vie de la population n'a encore jamais été mesuré scientifiquement, mais il est possible de croire que le récit quotidien des crimes de sang n'a rien pour aider ceux qui sont plus fragiles parmi nous. Il est important que le public soit bien informé de la baisse de la criminalité et de ses causes. Il pourra alors mieux comprendre les décisions qui sont prises par le législateur, les directeurs de police, les juges, les administrateurs de prison ou les serviteurs de l'état qui doivent continuelle-

ment modifier les structures et changer les pratiques en fonction des nouvelles réalités.

**Tableau 1 :**  
*Taux de criminalité pour différents endroits en 1991 et 1999*

[Retour à la table des matières](#)

	<b>Québec</b>	<b>Ontario</b>	<b>Canada</b>	<b>États-Unis</b>
<b>1991:</b>				
Homicide	2,63	2,46	2,79	9,77
Agressions sexuelles	57	105	113	42
Voies de faits	583	971	938	272
Vol qualifié	188	99	123	432
Vol par effraction	1 876	1 289	1 603	1248
Vol de véhicule à moteur	697	379	514	660
Population	6 845 700	9 914 200	26 918 700	252 932796
<b>1999 :</b>				
Homicide	1,70	1,32	1,59	5,70
Agressions sexuelles	47	72	77	33
Voies de faits	447	661	721	150
Vol qualifié	113	76	95	336
Vol par effraction	1 158	810	1 047	770
Vol de véhicule à moteur	587	439	531	421
Population	7 333 283	11 411 547	30 201 303	272 691000
<b>Différence 1991-1999</b>				
Homicide	-35%	-46%	-43%	-42%
Agressions sexuelles	-18%	-31%	-31%	-23%
Voies de faits	-23%	-32%	-23%	-45%
Vol qualifié	-40%	-23%	-23%	-22%
Vol par effraction	-38%	-37%	-35%	-38%
Vol de véhicule à moteur	-16%	16%	3%	-36%
Population	7%	15%	12%	8%

## Les explications de la baisse

[Retour à la table des matières](#)

Plusieurs chercheurs se penchent actuellement sur les causes de la diminution de la criminalité aux États-Unis. Dans un ouvrage collectif récent, Alfred Blumstein et Joel Wallman (2000) ont demandé à des experts de traiter des différentes hypothèses circulant sur le marché. En gros, trois grandes explications sont reconnues, soit l'approche démographique, l'approche de l'incarcération et l'approche d'une police plus agressive. L'approche démographique a été analysée par Steffensmeier et Harer (1999) qui indiquent que la démographie a joué un rôle mineur dans la baisse de la criminalité durant les années Clinton. Nous croyons toutefois que l'analyse des auteurs est mal spécifiée et aurait pu donner un poids plus grand à cette variable. Spelman (2000) a étudié les rapports entre la hausse de l'incarcération et la baisse de la criminalité et conclut qu'aux États-Unis, 25% de la baisse est attribuable à une augmentation de l'incarcération. Eck et Maguire (2000) ont examiné l'impact des nouvelles méthodes policières (politique de tolérance zéro, patrouilles de recherche d'armes à feu, système Compstat...) mais indiquent que les initiatives développées localement ne peuvent expliquer les baisses enregistrer pratiquement partout.

Dans une perspective comparative, on peut se poser la question si les facteurs invoqués pour expliquer les baisses aux États-Unis se sont aussi produits au Canada ? D'abord, l'explication démographique peut avoir joué au Canada parce que le baby-boom a été plus fort au Canada qu'aux États-Unis, ce qui est particulièrement vrai au Québec (Foote, 2000). Toutefois, l'explication de l'incarcération et de la police plus agressive ne peuvent être invoquées pour le Canada. Durant les années 90, le taux d'incarcération a diminué de 3% au Canada et le taux d'encadrement policier a aussi diminué de 3%.

Il apparaît que sept grands facteurs expliquent la baisse de la criminalité au cours des dernières années. D'abord, l'importance démographique du groupe d'âge le plus criminalisé, soit de 15 à 35 ans, a fortement diminué au cours des années 90. Moins de jeunes adultes, moins de crimes. Ensuite, depuis quelques années, les perspectives d'emploi pour les jeunes se sont améliorées. En particulier, l'intégration massive des jeunes dans le monde du travail à temps partiel procure de l'argent et occupe le temps de ceux-ci, mais surtout les intègre plus rapidement dans la vie adulte. Dans cette lignée, la prolongation de la durée des études peut avoir eu un rôle. La troisième explication est celle d'une plus grande probabilité d'accusation des personnes ayant commis un délit. D'une part, les victimes rapportent plus souvent leur mauvaise expérience à la police et cette dernière est de plus en plus efficace dans l'identification des criminels et dans la constitution des dossiers d'enquête (grâce notamment à l'utilisation accrue de technologies). La quatrième explication est celle de la diminution de la criminalité ! Puisqu'une partie importante de la criminalité, notamment de violence, se produit dans le contexte d'infractions moins sérieuses, une baisse des petits crimes engendre une baisse des crimes violents. D'autre part, une baisse de la criminalité entraînera une baisse de la criminalité de l'année suivante puisque les risques d'appréhension, de condamnation et d'incarcération augmenteront alors. La cinquième explication, qui n'est qu'une hypothèse, est celle voulant que l'économie criminelle se soit développée et ait réussi à embrigader nombre de personnes dans des organisations leur conférant un rôle, un statut et un revenu (y compris des emplois légitimes dans des entreprises appartenant aux organisations). De plus, un individu criminalisé qui joint un groupe a bien des chances de devoir surveiller sa conduite de manière à éviter l'attention de la police sur le groupe. La sixième explication est celle de l'impact anti-crime des développements technologiques dans différents secteurs d'activité (de la diminution de l'usage de l'argent liquide à la sécurisation des transactions électroniques, aux contrôles d'accès et à la télésurveillance, de l'ADN aux banques de données sur les criminels connus).

De manière plus générale, Rosenfeld (2000) indique que la baisse de la criminalité aux États-Unis peut être interprétée à l'aide du processus de civilisation de Elias (1939). Les années 80 et 90 se sont caractérisées au plan social par toute une série de campagnes de sensibi-



lisation face aux comportements violents ou dangereux. Que l'on parle d'abus sexuel, de violence conjugale ou de conduite en état d'ébriété, le message est le même. Il faut respecter l'autre et la violence à son égard est inacceptable.

Le recours à une explication de « changement de valeurs » est délicat pour un chercheur parce que difficile à établir empiriquement. Il faut donc interpréter l'explication générale suivante comme un modèle à l'état d'hypothèse. Durant les années 50, l'ethos dominant en était un de contrôle personnel, de contrainte et de respect. Soudainement, avec les années 60 et 70 et l'arrivée massive des jeunes dans la société, l'ethos dominant – certains diront pathos – a changé (Wilson et Herrnstein, 1985). Ce fut l'époque de la libre expression personnelle, de l'abandon des contraintes et de la libéralisation. Les familles ont éclaté, les écoles se sont transformées et les jeunes adoptaient des comportements et attitudes rebelles. Ce n'est qu'avec les années 80 et 90 qu'un nouvel ethos de s'est installé, caractérisé par la modération en matière d'alcool, de drogues, de relations sexuelles ou d'usage de tabac. Le nouveau conservatisme a fait en sorte que des comportements acceptés ou tolérés dans une période libérale sont maintenant devenus proscrits par la culture. La révolution tranquille a eu comme effet pervers une augmentation importante de la criminalité qui a duré 20 ans. La vague est maintenant terminée.

En résumé, j'aimerais répéter les éléments centraux de ma présentation. D'abord, après trois décennies de hausses ininterrompues, la criminalité a diminué du tiers au cours de la dernière décennie. Il faut faire connaître cette réalité à la population. Ensuite, les facteurs ayant entraîné la baisse continueront de s'appliquer au cours des prochaines années, il y a peu de chances que la criminalité connaisse de nouvelles hausses importantes dans un avenir rapproché. Nous avons vu plusieurs explications possibles de la baisse. Il y en a certainement d'autres. Il est important de mener des recherches sur cette importante question. Finalement, il y a lieu de se questionner sur les tendances en matière de drogues. Le nombre de cas enregistrés augmente rapidement depuis quelques années et les jeunes semblent faire les frais de cette tendance.

## Références

[Retour à la table des matières](#)

Archer Dane and Rosemary Gartner (1984). *Violence and Crime in International Perspective*. New Haven, CT: Yale University Press.

Blumstein Alfred and Joel Wallman (2000). *The Crime Drop in America*. New York: Cambridge University Press.

Buckley, K.A.H. (1963). *Historical Statistics of Canada*. K.A.H.. Toronto: MacMillan.

Chevalier Louis (1958) *Classes laborieuses et classes dangereuses*. Paris: Plon.

Cusson, Maurice (1997). *L'homicide en Europe au Moyen Age et au 18ième siècle à l'homicide d'aujourd'hui*.

DeChamplain, Pierre (1986) *Le crime organisé à Montréal : 1940-1980*. Ville St-Laurent : Asticou)

DeChamplain, Pierre (1990). *Mafia, bandes de motards et trafic de drogue : Le crime organisé au Québec dans les années 80*. Hull : Asticou).

Eck, John and Edward Maguire (2000). *Have Changes in Policing Reduces Violent Crime? An Assessment of the Evidence*. In: Alfred Blumstein and Joel Wallace (Eds). *The Crime Drop in America*. New York: Cambridge.

Elias, Norbert (1939). *The Civilizing Process*. New York: Blackwell (1994 edition).

Fecteau, 1989, Jean Marie, Un nouvel ordre des choses : la pauvreté, le crime, l'État au Québec, de la fin du XI<sup>ème</sup> siècle à 1940. Ville-St-Laurent : VLB éditeur).

Foote, David (2000). Boom, Bust and Echo. Second edition. Toronto: MacFarlane, Walter & Ross.

Gurr, Ted Robert (1989) Violence in America : The history of crime. Newbury Park , CA : Sage (titre chapitre : Historical Trends in Violent Crime : Europe and the United States.

Hagan, John (1991) The Disreputables Pleasures: Crime and deviance in Canada. Third edition, Toronto: McGraw-Hill.

Leacy, F.H. (1983) Statistiques historiques du Canada, Deuxième édition. Ottawa, Statistics Canada.

Lenton, Rhonda (1989). Homicide in Canada and the USA: A critique of the Hagan Thesis. Canadian Journal of Sociology. 14:163-178.

Mcgrath, Roger D (1989). Violence and lawlessness in the Western Frontier. In : Gurr Ted R. (Ed) Violence in America : The history of Crime. Sage.

Ouimet, Marc (Soumis pour publication). The American Crime "Drop" in Light of the Canadian Crime "Bust". International Journal of Comparative and Applied Criminology.

Rosenfeld, Richard (2000). Patterns in Adult Homicides: 1980-1995. In: Alfred Blumstein and Joel Wallace (Eds). The Crime Drop in America. New York: Cambridge.

Spelman, William (2000). The Limited Importance of Prison Expansion. In: Alfred Blumstein and Joel Wallace (Eds). The Crime Drop in America. New York: Cambridge.

Steffensmeier, Darrell and Miles D. Harer (1999). Making Sense of Recent U.S. Crime Trends, 1980 to 1996/1998: Age composition ef-

fects and other explanations. *Journal of Research on Crime and Delinquency*. 36 (3) 235-274.

Stone Lawrence (1983). *Interpersonal violence in English Society: 1300-1983. Past and Present*, 102: 22-33.

Wilson J.Q. et R. Herrnstein (1985) *Crime and human nature*. New York: Simon and Schuster.

Fin du texte